

Image not found or type unknown



Délais de réponse mairie suite demande de sortie/ouverture

Par **shoux59**, le **07/06/2014** à **15:50**

Bonjour j'ai une petite question:

j'ai un grand terrain que je désire diviser en 2. je souhaite donc faire une deuxième sortie/ouverture sur ce terrain.

Je souhaiterais en faire la demande a la mairie mais aimerait savoir dans quels délais ils sont obligés de répondre et si passé ce délais ca compte comme acquis ou refus? en vertu de quels textes?

merci d avance
Philippe